

## Bilan d'activités 2012

---

**Les missions du Conseil de développement ----- p.2**

**Les moyens ----- p.2**

1. Ressources humaines
2. Budget
3. Partenariat

**Les 4 faits marquants de l'année ----- p.3**

1. Une forte mobilisation du Conseil autour du Contrat de Développement Territorial (CDT) de Plaine Commune, Territoire de la Culture et de la Création du grand Paris
2. De nouvelles formes de travail et une ouverture sur le territoire
3. De nouveaux documents pour se faire connaître
4. La gouvernance du grand Paris, des métropoles et des intercommunalités

**Les activités 2012 ----- p.5**

1. **Un collectif de différents horizons, producteurs de points de vue collectifs**
2. **6 axes de travail dont 4 contributions**
3. **Faire connaître les travaux de l'instance et le Conseil de développement**
4. **Echange de pratiques entre Conseils, les réseaux des Conseils**
  - a) la Coordination et les Rencontres nationales des Conseils de développement
  - b) la participation au réseau des pôles métropolitains
  - c) la Coordination régionale

**Les perspectives 2013 ----- p.9**

1. Atteindre 80 membres et préparer l'accueil de nouveaux membres audoniens
2. Gagner encore en lisibilité sur le territoire de Plaine Commune et métropolitain
3. Trois contributions à venir

## LES MISSIONS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT -----

Outil de démocratie participative à l'échelle de l'agglomération, le Conseil de développement contribue à la politique communautaire et au projet de territoire. Plus largement, il participe à la mise en débat d'enjeux concernant le territoire, sa dynamique et son devenir pour mieux vivre ensemble.

A partir d'une expertise plurielle et d'une confrontation de points de vue entre les membres, le Conseil est force de propositions. Lieu d'innovation pour trouver de nouvelles formes de participation, il apporte une plus value à l'action publique. Il participe ainsi à la réflexion des élus pour la construction d'une nouvelle culture de la décision dans une « indépendance dialoguante » avec l'agglomération.

## LES MOYENS-----

### 1. Ressources humaines

Deux personnes à plein temps (une animatrice et une assistante) composent l'ingénierie technique d'accompagnement du Conseil. Il s'agit de créer les conditions de travail bénévoles des membres, soutenir la production de leurs travaux, solliciter les intervenants et donner ensuite une lisibilité aux contributions et à l'instance.

En 2012, le Conseil a accueilli une jeune stagiaire du Collège Iqbal Masih à Saint-Denis.

60 bénévoles, membres du Conseil, produisent les avis et portent publiquement les points de vue du Conseil. En termes de comptabilité sociétale, cela représente 2.300 heures d'investissement bénévole.

### 2. Budget

97 % du budget a été réalisé, soit 25.500 euros (hors salaires, loyer, photocopies et affranchissement du courrier).

- 18 % du budget a été consacré au fonctionnement du Conseil et notamment la convivialité après l'activité des groupes.
- 19 % pour faire connaître les travaux (principalement l'impression et la reprographie des contributions).
- 51 % pour faire connaître le Conseil à travers un document de présentation de l'instance et la synthèse de 8 années de participations citoyenne.
- 12 % pour l'accueil de la Coordination nationale et la participation aux 10<sup>èmes</sup> Rencontres nationales des Conseils.

### 3. Le partenariat du Conseil se construit à plusieurs niveaux :

- ↻ à l'échelle locale avec les démarches participatives des villes et les acteurs du territoire,
- ↻ à l'échelle régionale et métropolitaine avec les Conseils de développement franciliens et de France, le CESER et le comité des partenaires de Paris Métropole,
- ↻ à l'échelle nationale, avec la Coordination nationale des Conseils, l'instance travaille avec les associations nationales d'élus, de démocratie participative et l'Etat.

Les partenariats menés permettent de montrer l'apport des Conseils de développement dans la gouvernance des territoires, et en quoi ils contribuent à l'émergence d'une dynamique participative.

## LES QUATRE FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE -----

### 1. Une forte mobilisation du Conseil autour du Contrat de Développement Territorial (CDT) Territoire de la Culture et de la Création du Grand Paris

L'ensemble du Conseil de développement s'est mobilisé sur l'année 2012 pour contribuer au Contrat de Développement Territorial (CDT) de Plaine Commune - Territoire de la Culture et de la Création.

Le territoire de Plaine Commune entre dans **une nouvelle étape de son développement** avec des projets d'envergure métropolitaine qui exigent une connaissance partagée et l'indispensable implication de tous. C'est pourquoi il doit se construire dans une large démarche participative à l'échelle des quartiers et de l'intercommunalité.

**Le « pôle économique de la culture et de la création » doit d'abord se construire à partir de l'existant et offrir des possibilités pour la population et les acteurs locaux** en termes de foncier pour le développement des petites entreprises et du logement accessible, de formations et d'orientation sur les métiers, d'équipements publics et espaces verts financés par la plus-value foncière liée au « Grand Paris - Express », et de participation à la richesse culturelle du territoire.

**Le Conseil de développement propose dans sa contribution de mettre la densité et la participation des habitants**, en tant qu'acteur du projet au centre des échanges des prochaines Assises.

Le Conseil de développement sera sûrement l'un des seuls Conseils de la métropole francilienne à avoir été saisi en amont du processus d'élaboration du CDT, lui laissant le temps nécessaire pour formuler un avis compte tenu de la complexité des enjeux.

### 2. De nouvelles formes de travail et une ouverture sur le territoire

Le Conseil de développement a été considéré comme un partenaire de l'élaboration du CDT et associé au comité de pilotage. Les échanges avec les élus de Plaine Commune ont été plus fréquents et réguliers en 2012.

Le Conseil de développement a ainsi participé à la co-élaboration du projet de territoire pour mieux vivre ensemble dans un dialogue permanent et un climat de confiance réciproque.

L'élaboration des contributions a également été l'occasion d'auditionner, plus que de coutume, des acteurs du territoire et les démarches participatives des villes (40 intervenants en 2012). Cette forme de travail est perçue comme très enrichissante par les membres du Conseil. Elle est aussi une manière de se faire connaître sur le territoire. Enfin, un travail singulier a été mené avec le Forum Social Pour une Métropole Solidaire (FSPMS) qui a auditionné les principaux acteurs sur l'appropriation du projet de territoire dans le cadre du grand Paris.

Enfin, deux Assemblées plénières ont été ouvertes aux acteurs et aux habitants du territoire : une visite du territoire depuis le toit de la tour Pleyel leur a été proposée en avril et un échange lors de l'amendement de la contribution au CDT en septembre auquel ont participé 90 personnes extérieures au Conseil de développement.

### 3. De nouveaux documents pour se faire connaître

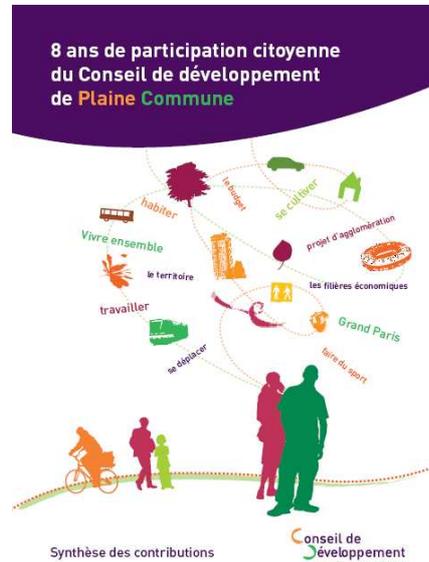
Un document de présentation plus communiquant du Conseil a été élaboré notamment pour informer les Audoniens de notre existence et de notre fonctionnement. De même, le CDT a été l'occasion de synthétiser 8 années de participation du Conseil de développement.

**ORIGINE**  
 Dès sa création en 2005, la Communauté d'agglomération de Plaine Commune a souhaité associer la population aux projets d'aménagement et de développement du territoire. Elle a ainsi initié le processus de création d'un conseil de développement. Ce processus a été initié par le conseil d'agglomération, qui a créé le conseil de développement. Ce conseil a été créé en 2005 et a pour mission de participer à l'élaboration des projets d'aménagement et de développement du territoire. Dans ce cadre, il a été prévu la mise en place d'un conseil de développement.

**COMPOSITION**  
 Le conseil de développement est composé de 58 membres, répartis en 27 représentants élus et 31 membres de droit. Le conseil est composé de citoyens inscrits dans la liste électorale du territoire, de représentants des associations ou participent à la vie collective du territoire, de représentants du monde économique ou du monde du travail, de représentants des services publics locaux, des démarches quartier, de représentants économiques ou du monde du travail.

Assemblée plénière de novembre 2012	no. élus	% (2012)	no. de droit	% (2012)
FAMILLES	27	47%	30	38%
ORGANISMES ET ASSOCIATIONS QUI PARTICIPENT À LA VIE COLLECTIVE DU TERRITOIRE	7	12%	14	18%
ACTEURS ISSUS DU MONDE ÉCONOMIQUE	10	17%	14	18%
ACTEURS ISSUS DU MONDE DU TRAVAIL	8	14%	14	18%
ACTEURS ISSUS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX	6	10%	8	10%
PERSONNES QUALIFIÉES	58	73%	80	100%

30 femmes (52%) / 28 hommes (48%)



Une mise à plat des visuels du Conseil de développement a été effectuée pour se projeter vers un nouveau logo « cousiné » avec la nouvelle identité visuelle de Plaine Commune.

Enfin, un important travail interne a été réalisé dans la perspective du mini-site internet que Plaine Commune met à disposition de l'instance dans le cadre de la refonte de son site internet, conçu avec une dimension participative.

### 4. La gouvernance du grand Paris, des métropoles et des intercommunalités

Le travail de conviction mené auprès de Paris Métropole dans le cadre de notre participation au Comité des partenaires, pour prendre en compte les points de vue de la société civile, a permis de réelle avancée pour la création d'un Conseil de développement métropolitain (proposé dans l'actuel projet de loi sur la décentralisation).

Ce travail a également été mené, au sein de la Coordination nationale, auprès des élus nationaux afin de créer des Conseils de développement métropolitains et de renforcer les Conseils sur l'ensemble des agglomérations de France.

Les principales propositions, pour renforcer leur capacité d'auto-saisine et les doter d'une ingénierie technique d'accompagnement, ont été reprises dans le projet de loi de décentralisation en cours (version mars 2013).

## LES ACTIVITES 2012-----

La liberté d'exercer son activité en toute indépendance est liée aux importants moyens mis à disposition du Conseil de développement par Plaine Commune.

Les principales activités sont la production de contributions et la diffusion des travaux du Conseil sur le territoire communautaire et au-delà. Il s'agit également de faire connaître et reconnaître l'instance et ses pratiques, au sein de l'intercommunalité et des villes ainsi qu'aux niveaux régional et national.

### **1. Un collectif de différents horizons, producteur de points de vue collectif**

Avec 58 membres fin 2012, le Conseil n'a toujours pas atteint l'objectif de 80 membres.

Au-delà des chiffres, **les membres représentent une variété étonnante de profils**. C'est cette diversité réunie qui constitue l'intelligence collective de l'instance.

<b>Composition du Conseil par familles (au 31/12/2012)</b>	<b>Nombre</b>	<b>% pourvu</b>	<b>Nombre prévu</b>
Acteurs participant à la vie collective des villes	27	90 %	30
Acteurs issus du monde économique	7	50 %	14
Acteurs issus du monde du travail	10	71 %	14
Acteurs issus des services publics locaux	8	57 %	14
Personnalités qualifiées	6	75 %	8
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>73%</b>	<b>80</b>

La répartition des membres par familles est le reflet de la société civile, gage d'une diversité de points de vue permettant l'échange et la réflexion nécessaires pour faire vivre concrètement la démocratie participative.

60 % des personnes sont en activité professionnelle. Il y a 52 % de femmes.

Les membres élaborent les contributions en **groupes de travail** (50 réunions en 2012 contre une moyenne de 30 les 5 années précédentes). Ils auditionnent des experts pour enrichir leur réflexion.

Les contributions sont validées en **Assemblées plénières** (5 réunions en 2012). Cette année, les Assemblées plénières ont été l'occasion de valider 4 contributions (budget 2012 et 2013, propreté, CDT) et d'avoir des temps d'échanges importants avec Plaine Commune sur le CDT « Territoire de la Culture et de la Création ».

**L'équipe d'animation** impulse et coordonne l'activité avec l'animatrice du Conseil (dynamique et mobilisation du Conseil, animation des groupes, ajustement du rythme de travail avec celui de la Communauté, relation avec la présidence de l'intercommunalité). Composée de 8 membres du Conseil, elle s'est réunie à 7 reprises en 2012.

Les membres se sont réunis au sein du Conseil à 61 reprises (2 fois plus que l'an dernier), réunions auxquelles il faut ajouter les participations aux bureaux communautaires et municipaux, instances de pilotage ou partenariales (Coordinations régionales et nationales) colloques, fêtes et autres lieux d'échanges.

Les membres se sont autant réunis pour produire que pour faire connaître leurs points de vue et le confronter avec Plaine Commune ou à l'extérieur avec les acteurs du territoire. **L'activité totalise l'organisation ou la participation à plus de 120 réunions.**

## **2. 6 axes de réflexions dont 4 contributions**

Le Conseil produit en moyenne 3 contributions par an et « défriche » 5 à 7 axes de réflexion.

**9 mois sont nécessaires en moyenne pour produire une contribution**, de l'appropriation à la validation en Assemblée plénière.

**4 contributions, finalisées en 2012, ont été présentées aux élus communautaires.**

- L'avis sur le **budget 2012** de Plaine Commune (saisine)
- L'avis sur le **budget 2013** de Plaine Commune (saisine) présenté au Conseil communautaire du 27 novembre 2012.
- La contribution pour « **un territoire propre, agréable à vivre et à respecter** » (saisine) présentée au bureau communautaire du 22 novembre 2012.
- La contribution pour « **le territoire de la Culture et de la Création du grand Paris, contribution au CDT de Plaine Commune** » présentée au comité stratégique du CDT de décembre 2012 et au bureau communautaire du 20 février 2013

Parallèlement, la contribution sur « la concertation dans les projets de rénovation urbaine », finalisée fin 2011, a été présentée **au bureau municipal de Villetaneuse** en mars 2012.

Les travaux se sont par ailleurs poursuivis sur :

- **L'Agenda 21** de Plaine Commune (Saisine). La contribution n'a pas été finalisée en 2012 ;
- **Le plan de stationnement communautaire** (saisine). Les travaux, suspendus pour finaliser une autre contribution, ont repris au second semestre 2012.

## **3. Faire connaître les travaux de l'instance et le Conseil de développement**

Les avis et contributions du Conseil doivent être connus des élus, de la population et des instances concernées par les thèmes de réflexion de l'instance. 2 000 synthèses de 8 années de participation citoyenne ont été diffusées en 2012. 3 000 contributions ont par ailleurs été diffusées (hors téléchargement internet) sur l'année.

Les contributions sont présentées aux élus aux **bureaux communautaires**, et parfois, au Conseil communautaire. Le Conseil est également attentif à faire connaître ses travaux auprès des **agents communautaires**. L'instance est présentée aux nouveaux agents à chaque « stage découverte » organisés par la Plaine Commune.

La présence du Conseil dans les **fêtes des villes** (6 des 8 villes de plaine Commune) a été reconduite en 2012 en fonction de la mobilisation des membres (16 personnes, soit 27% du Conseil). 40 nouvelles personnes ont été contactées et 2 nouveaux candidats se sont proposés pour rejoindre l'instance. Les fêtes sont des espaces de diffusion des contributions et d'échange avec les habitants et les acteurs associatifs du territoire (127 contributions diffusées). Les interrogations les plus récurrentes des habitants ont porté sur le grand Paris et les transports. Un Quizz sur la démocratie participative, élaboré conjointement avec les démarches participatives, a servi de support à l'échange, ainsi qu'une exposition photos (vues du territoire prises depuis le toit de la tour Pleyel).

Le Conseil a également été partenaire **d'actions de formation** sur la connaissance des instances de démocratie participative d'Agglomération en lien avec la compréhension du projet de territoire : au forum de la démocratie participative à Allones, auprès des élus et techniciens du Nord-Est parisien en partenariat avec le CNFPT, des élèves de l'école d'ingénieurs de la ville de Paris et de lycéens de Suger à Saint Denis.

L'ensemble des documents produits par le Conseil est disponible sur le **site Internet** de Plaine Commune sur un espace dédié à ses activités.

Enfin, le Conseil de développement communique dans plusieurs instances de Plaine Commune (Conférences intercommunales des finances, Comité de déplacements, Comités de pilotage du CDT et du PLH), et à l'extérieur (Comité des partenaires de Paris Métropole, Association du prolongement du T8 sud, commission Grand Paris de Plaine Commune Promotion, Débat sur la gouvernance du grand Paris, etc.).

Le Conseil de développement participe depuis 2010 au **Comité des partenaires de Paris métropole**.

Il a contribué à l'**atelier sur la gouvernance de la métropole**, organisé en octobre 2012 dans le cadre de l'élaboration du Livre Blanc sur la gouvernance de Paris Métropole. Une cinquantaine d'acteurs socio-économiques ont débattu avec les élus sur le socle de valeurs et les scénarios de gouvernance proposés.

Enfin, le Conseil de développement a participé avec la synthèse de ses contributions aux débats publics sur la gouvernance organisés par Paris Métropole fin 2012. Cela a aussi été l'occasion de mesurer que les postures des membres du Conseil sont très proches de celles des franciliens sur la question métropolitaine.

#### **4. L'échange de pratiques entre Conseils, les réseaux des Conseils**

##### **a) La Coordination et les Rencontres nationales des Conseils de développement**

Le Conseil de Plaine Commune a assuré le secrétariat général de la Coordination nationale des Conseils jusqu'en octobre 2011, relayé par le Conseil d'Angoulême. Le réseau des Conseils rassemble 60 Conseils d'agglomérations et de Pays. **La coordination a concrétisé la structuration de son réseau sous forme associative en 2012.**

Les **10<sup>èmes</sup> Rencontres nationales des Conseils de développement « Citoyens et participation : continuer à fabriquer du commun ? »** organisées par le Conseil de développement de Nantes Métropole en février 2013 ont été collectivement préparées sur l'année 2012 au sein de la Coordination nationale.

Le Conseil de Plaine Commune a alimenté la réflexion sur les relations entre les démarches participatives du territoire et les Conseils de développement.

Parallèlement, la Coordination nationale a produit une contribution sur les Pôles métropolitains, à laquelle le Conseil de développement a participé pour demander une politique de droit commun pour la métropole francilienne et soutenir la création de Conseils de développement aux échelles métropolitaines.

Enfin, la Coordination nationale a proposé des amendements au projet de loi de décentralisation (repris pour l'instant dans leur quasi-intégralité à l'exception de ceux relatifs aux Conseils de Pays), notamment pour renforcer les Conseils de développement des Agglomérations et leur ouvrir par la loi une capacité d'auto-saisine et une ingénierie technique d'accompagnement.

Ces travaux ont été portés lors des Etats généraux de la démocratie territoriale organisés par le Sénat en octobre 2012.

Les Conseils insistent également sur la nécessité de **rendre le plus lisible possible la « nouvelle organisation territoriale »**.

### **b) La participation au réseau national des pôles métropolitains**

Le partenariat avec les instances nationales d'élus, notamment au sein du réseau des pôles métropolitains réunissant les associations nationales d'élus du bloc local, l'Etat, le GART, la FNAU et l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie, s'est poursuivi.

Lancé en juillet 2011, le réseau national des pôles métropolitains a organisé une seconde journée des pôles en 2012 (150 personnes dont de nombreux élus) à laquelle la contribution sur les pôles métropolitains a été présentée. Un échange entre la métropole francilienne et les métropoles de France s'est amorcé.

Le réseau des pôles poursuit ses initiatives :

- Un site internet, hébergé par la FNAU et ETD auquel les Conseils participent.
- L'organisation de séminaires de travail sur les transports, la santé, le développement économique, la culture auxquels les Conseils de la Coordination ont participé.

Si la gouvernance des pôles métropolitains questionne les élus, elles portent davantage sur les acteurs « traditionnels » à associer (Régions, Département, milieu économique). **Les Conseils œuvrent pour que le débat n'occulte pas l'association de la société civile.**

### **c) La Coordination régionale**

La Coordination régionale, réunissant des Conseils d'Est ensemble, Plaine Commune, Saclay, Saint-Quentin en Yvelines, Sénart et Sud de Seine, a été rejoint en 2012 par le Conseil de Mantes en Yvelines.

La rareté de Conseils de développement en Ile-de-France, moins d'une dizaine (dans 23 % des communautés d'agglomération), demeure préoccupante comparée au reste de la France où 80% des intercommunalités ont mis en place une instance participative.

« **Habiter demain en Ile-de France, la société civile s'en mêle** » a fait l'objet des 5<sup>èmes</sup> Rencontres des Conseils de développement d'Ile de France avec le Conseil Economique, Social et Environnemental de la Région (CESER) organisées en mai 2012 par le Conseil de développement de Sénart. Les questions de densité et d'accès aux logements des personnes à faibles revenus ont été soulevées.

## LES PERSPECTIVES 2013 -----

### 1. Atteindre 80 membres et préparer l'accueil de nouveaux membres audoniens

Le Conseil multipliera ses échanges pour atteindre 80 membres. Par ailleurs, les initiatives ouvertes seront l'occasion de se faire connaître auprès de la population et des acteurs de Saint-Ouen qui peuvent rejoindre le Conseil de développement puisque la ville est membre de l'intercommunalité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### 2. Gagner encore en lisibilité sur le territoire de Plaine Commune et métropolitain

Pour être un des acteurs pour la mise en débat de sujets d'intérêt général et communautaire, le Conseil confortera ses outils de communication et investira ceux mis à disposition par la Communauté (nouvelle version du site Internet de Plaine Commune et mini-site du Conseil de développement, Intranet).

Le cycle de « Questions communes, les Rencontres du Conseil de développement » et les relations initiées dans le cadre de la contribution au sur le CDT, les grands moments de participation et de concertation sur le projet de territoire (Assises, Atelier du territoire de la Culture et de la Création, Enquêtes publiques) seront mis à profit en ce sens.

### 3. trois Contributions à venir

- ✓ Culture → printemps
- ✓ Stationnement → automne
- ✓ Budget 2014 → hiver

## Les membres du Conseil de développement

### Une variété étonnante de profils

**Les membres** sont investis :

- dans les démarches quartier ou le budget participatif des villes,
- dans les Conseils des sages ou de jeunes,
- dans les associations culturelles, sportives, historiques,
- dans les associations d'environnement ou de jardins ouvriers,
- dans les associations de transports en commun ou de vélos,
- pour les logements dignes ou les foyers de travailleurs migrants,
- pour la coopération avec les pays d'Afrique,
- dans la médiation ou aux prud'hommes,
- contre les discriminations,
- dans les syndicats salariés ou patronaux, les comités d'entreprises,
- dans les syndicats de copropriétés ou les amicales de locataires,
- dans des instances locales ou nationales en faveur du handicap, des sans-papiers, du courant mutualiste,
- dans des crèches parentales ou comme parents d'élèves,
- pour le retour à l'emploi,
- dans des hôpitaux ou des organismes de santé,
- dans la police, la prévention et la sécurité,
- dans l'éducation nationale,
- dans le commerce,
- dans les entreprises « traditionnelles » ou d'insertion ou solidaire,
- dans des structures sociales pour la dignité de la personne, pour accompagner les femmes à se projeter et vivre en tant que mères, locataires, salariées et citoyennes ou en soutien pour la création d'entreprises par les femmes.

**La diversité de situations réunies constitue l'intelligence collective de l'instance.**